

REGLEMENT DU CARAPATTES

Article 1 : Principes généraux

Le Carapattes est un ramassage scolaire à pied basé sur l'entraide et la convivialité, accompagné par des adultes bénévoles (**1 adulte pour 6 enfants**). Il est organisé en lignes balisées avec un itinéraire précis et des arrêts. Il fonctionne **comme un bus scolaire**. Les élèves sont récupérés à des arrêts prédéfinis le long de la ligne et le Carapattes ne peut pas attendre les retardataires.

Pour rappel, il répond à plusieurs enjeux de société tels que la réduction de la pollution de l'air, le désengorgement des abords des écoles, la garantie d'aménagements doux pour tous dans la ville ainsi que la sensibilisation à la citoyenneté et au développement durable.

Chaque famille a accès au Carapattes sans discrimination dans la mesure où elle respecte les conditions et règles de celui-ci.

Article 2 : Organisation et rôle de chacun

Un enfant participant est un élève de l'école primaire la Suberaie **qui est inscrit sur une ligne et a reçu une confirmation**. En effet, l'inscription d'un enfant à une ligne ne vaut pas participation effective s'il n'a pas reçu de confirmation du pilote de ligne.

L'enfant s'inscrit à l'année et **effectue des trajets avec le Carapattes régulièrement ou ponctuellement**. Tout changement doit être signalé au pilote de ligne.

L'élève peut être exclu du Carapattes pour non-respect d'une des règles après rappel (Cf : « charte de l'élève »).

Un accompagnateur est le conducteur du Carapattes. **Il s'engage à assurer régulièrement l'accompagnement de la ligne sur l'année scolaire** (sauf changement de situation au cours de l'année). Il a autorité sur le groupe afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement du trajet pour arriver à l'heure à l'école. L'accompagnement est ouvert aux parents et à leur famille ainsi qu'au personnel de l'Ecole la Suberaie et aux personnes intervenant auprès des élèves (animateurs périscolaires, intervenants en milieu scolaire...).

Chaque ligne est gérée par un **pilote de ligne** qui coordonne le fonctionnement d'une ligne. Il traite notamment les inscriptions et s'assure que le nombre d'accompagnateurs soit respecté pour chaque trajet.

Article 3 : Moyen de communication

L'outil de communication privilégié pour l'organisation des trajets est l'application Whatsapp. Pour toutes informations, les organisateurs peuvent être contactés via la page Facebook Carapattes Le Boulou.

Article 4 : Assurances

La garantie individuelle-accident couvre le dommage corporel subi par l'enfant sur le trajet de l'école et la responsabilité civile familiale couvre un accident provoqué par son enfant sur le trajet.

L'assurance scolaire permet non seulement de couvrir les dommages subis par l'enfant de l'assuré, mais également les dommages que l'enfant provoque.

ACCOMPAGNATRICES REFERENTES LIGNE LE MAROC



STEPHANIE
Pilote de la ligne

"Maman de Shaina, 9 ans, qui est en CM1, de Thiago, 7 ans, qui est en CE1 et de Mila, 5 ans qui est en CP. Je viens de Picardie. Etant nouvelle dans la Région, je cherche à m'impliquer dans la vie locale notamment par le Carapattes !"



VIRGINIE



"J'ai trois filles : Liza à 26 ans, Chloé 15 et Marie 9 ans et entre en CM1. Je suis bénévole au jardin des enfants et j'adore la nature, les balades, et aller au parc avec Marie lorsqu'il fait beau ! Je participe au Carapattes car nous nous rendons déjà à l'école à pied et j'ai envie de faire quelque chose avec les gens de mon quartier. Je trouve que la solidarité se perd."



MELANIE



"Mon fils Nathan a 7 ans et il est en CE1. J'adore la vie sociale et j'aimerais qu'on fasse un bond en arrière pour retrouver la vie de village et de partage. Je m'investis dans le projet du Carapattes pour participer à une activité scolaire avec mon fils et pour créer du lien avec les gens."



ACCOMPAGNATEURS REFERENTS LIGNE LE MAS BLANC



LOLA
Pilote de la ligne

"Je suis animatrice à l'école la Suberaie. Je me suis engagée dans le projet Carapattes pour m'investir un peu plus avec les enfants."

JULIEN



"J'ai deux enfants : Maël à 8 ans et est en CM1 à l'école la Suberaie et Raphaël à 3 ans. Je viens de m'installer dans la Région et le Carapattes et pour moi et les enfants l'opportunité de faire de nouvelles rencontres. De plus, nous aimons marcher !"



GAEL



"J'ai 40 ans et je travaille comme Agent animalier. Ma fille Lisa, de 8 ans, est en CE2 à l'Ecole la Suberaie. Je participe au Carapattes car je me rends déjà à pied à l'école avec ma fille tous les jours depuis 2 ans."

LE CARAPATTES

Pourquoi s'inscrire ?



Inscriptions et renseignements :
Page Facebook Carapattes Le Boulou - leboulou.carapattes@gmail.com



mobilitédurable@vallespir.com
04 68 87 69 05

Fiche d'organisation de la ligne le Maroc

La ligne le Maroc (Ouest) du lundi au vendredi le matin et le soir.

En cas de fortes pluies, le ramassage sera maintenu et les enfants devront venir équipés pour la pluie

Le pilote de la ligne le Maroc est **Mme SALGAROLO Stéphanie**.

Les accompagnatrices référentes sont Mme RIPOLL, Mme SALGAROLO et Mme COUDOURE



- Arrêt 1 : 36B, Avenue Maréchal Foch
- Arrêt 2 : 24, Avenue Maréchal Foch
- Arrêt 3 : à l'intersection entre l'avenue Maréchal Foch et la rue Vauban
- Arrêt 4 : à l'intersection entre l'avenue Maréchal Foch et la rue Clemenceau



Horaire du matin	Horaire du soir
Arrêt 1 : 8h05	Ecole : 16H35
Arrêt 2 : 8h09	Arrêt 4 : 16H39
Arrêt 3 : 8h13	Arrêt 3 : 16H44
Arrêt 4 : 8h18	Arrêt 2 : 16H49
Ecole : 8h22	Arrêt 1 : 16H52

CHARTRE DE L'ACCOMPAGNATEUR-RICE ET/OU DU PILOTE DE LIGNE

Article 1 : Engagement sur l'accompagnement

En m'inscrivant comme accompagnateur, je m'engage à assurer régulièrement l'accompagnement des enfants dans le cadre du Carapattes tout au long de l'année scolaire sauf imprévu.

Je m'engage à être à l'heure exacte à l'arrêt sur lequel je dois accompagner le Carapattes.

Je crée un climat de bienveillance et je réponds à la confiance que placent en moi les parents qui confient leurs enfants au Carapattes.

Article 2 : Sécurité

Je participe à la formation des accompagnateurs à la sécurité routière.

Je respecte le code de la route ainsi que les règles de conduite d'un groupe d'enfants et je porte mon gilet de sécurité.

Je rappelle aux enfants les règles de sécurité et les points critiques du parcours et je les accompagne jusqu'à la grille de l'école.

Article 3 : Organisation

Si j'ai un imprévu et ne peux pas assurer l'accompagnement, je préviens le pilote de ligne et les accompagnateurs-rices prévu(e)s (dont le suppléant) au moins un jour avant si possible. Le pilote de ligne gère mon remplacement.

En cas de changement de situation au cours de l'année scolaire ne me permettant plus d'assurer l'accompagnement du Carapattes, je préviens dès que possible le pilote et les autres accompagnateurs de la ligne.

Pour le bon fonctionnement du Carapattes, j'autorise la diffusion de mes coordonnées (téléphone, mail, adresse) au pilote de ligne et aux familles participantes.

J'informe le pilote de ligne de tout dysfonctionnement fragilisant la sécurité du groupe et

Si un enfant ne respecte pas les règles du Carapattes, après un rappel à l'ordre auprès des parents, j'informe le pilote de ligne pour décider de son exclusion.

Pour le bon fonctionnement du Carapattes, j'autorise la diffusion de mes coordonnées (téléphone et adresse mail,) à tous les participants.

Article 4 : Assurances

J'atteste être en possession pour l'année en cours d'une assurance multirisque comportant une garantie de responsabilité civile qui me couvre en cas de dommages causés à un tiers dont je suis susceptible d'assumer la responsabilité lors du trajet domicile/école ainsi que pour les dommages que je pourrais subir du fait d'un accident survenant au cours du trajet.

Article 5 : Engagement du pilote de ligne

Si je me porte volontaire pour devenir un(e) pilote d'une ligne, je m'engage à coordonner le fonctionnement d'une ligne : je récolte les inscriptions et synthétise les données, j'assure la coordination entre les parents accompagnateurs et je veille à ce que le nombre d'accompagnateurs nécessaire soit respecté à chaque trajet du Carapattes. J'assure le relais entre les accompagnateurs et suis l'interlocuteur des parents.

En cas de changement de situation au cours de l'année scolaire ne me permettant plus de piloter la ligne, je préviens dès que possible les accompagnateurs pour trouver un remplaçant. Une fois celui-ci trouvé, je préviens les parents.

NOM et Prénom :

Signature :

CHARTRE DE L'ENFANT



Article 1 : Organisation

J'arrive à l'heure à l'arrêt du Carapattes, car il n'attend pas les retardataires. Si je rate le Carapattes, je fais ce qui est prévu avec mes parents.

Article 2 : Equipements

Si ma ligne est maintenue en cas de pluie, je m'équipe.

Je peux amener une trottinette (non électrique).

Si j'ai un ballon, je le mets dans mon sac et ne joue pas avec pendant le trajet

Article 3 : Respect et sécurité

Je suis poli et respectueux avec le groupe et les accompagnateurs.

Je respecte les consignes données par l'adulte accompagnateur du groupe pendant tout le trajet ainsi que les règles du code de la route :

- Je marche sur les trottoirs,
- Je veille à former un groupe compact avec les autres enfants
- Je traverse avec mon groupe, toujours sur les passages piétons lorsqu'il y en a un,
- J'attends sur le trottoir que l'accompagnateur de mon groupe m'autorise à traverser et je regarde à gauche et à droite avant de le faire pour m'assurer qu'il n'y ait aucun danger,
- Je ne cours pas et ne bouscule pas mes camarades.

Nom et Prénom :

Classe :

Ligne de Carapattes :

Date et signature de l'enfant :

Fiche d'inscription de l'accompagnateur-riche

Nom et Prénom :

Adresse mail : N° de téléphone :

Je souhaite accompagner les enfants sur la ligne :

au départ de l'arrêt

Disponibilités (à cocher) :

Participation régulière (Cochez les jours de participation) :

Jours d'accompagnement	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Les matins				
Les après-midi (pour la ligne le Maroc)				

Participation ponctuelle (Cochez les jours de participation) :

- Sur la ou les périodes : du au
 du au
 du au

Jours d'accompagnement	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matins				
Les après-midi (pour la ligne le Maroc)				

- Un ou plusieurs jours :**
 Précisez les dates :

- Je teste l'accompagnement :** le pilote de ligne me contactera pour définir un jour.

En m'inscrivant comme parent accompagnateur-riche, je m'engage à signer la **charte de l'accompagnateur-riche / pilote de ligne**

Date et signature :

Fiche d'inscription de l'enfant participant

Je soussigné(e) MME ou M.souhaite inscrire mon enfant au Carapattes pour l'année scolaire 2021-2022. Cela ne l'engage pas à participer aux trajets du Carapattes toute l'année, mais en cas de modification, contactez le pilote de ligne.



Nom et prénom de l'enfant :

Adresse de l'enfant :

N° de téléphone d'un représentant légal (préciser) :

Classe de l'enfant : Age de l'enfant :

Mon enfant participera au Carapattes sur la ligneAu départ de l'arrêt.....

PARTICIPATION REGULIERE (Cochez les jours de participation) :

Jours de participation	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Les matins				
Les après-midi (pour la ligne le Maroc)				

PARTICIPATION PONCTUELLE (Cochez votre préférence) :

- Sur la ou les périodes : du au
 du au

Jours de participation	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matins				
Après-midi (pour la ligne le Maroc)				

- Un ou plusieurs jours :
 Précisez les dates
- A LA DEMANDE : Je contacte le pilote de ligne en fonction de mes besoins (test, remplacement,...).

En inscrivant mon enfant au Carapattes, je m'engage à signer la **charte du parent** et à ce que mon enfant signe la **charte de l'enfant**.

J'autorise, si je le souhaite, à ce que l'image de mon enfant soit utilisée pour la communication sur les projets Carapattes de la Communauté de communes du Vallespir ainsi que de ses communes membres et du collectif des parents organisateurs du Carapattes le Boulou.

Date et signature du responsable légal :

CHARTE DU PARENT

Article 1 : Organisation

Le Carapattes fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. Je m'assure que mon enfant soit à l'heure à l'arrêt. Les retardataires ne seront pas attendus.

Je suis responsable de mon enfant tant qu'il n'a pas été pris en charge au point d'arrêt par les accompagnateurs, et dès qu'il est libéré par le(s) accompagnateur-ric(e) lors des trajets de retour de l'école.

Pour le bon fonctionnement du Carapattes, j'accepte que mes coordonnées (téléphone, mail, adresse) soient transmises aux pilotes de lignes et accompagnateurs.

Article 2 : Engagement

Je m'engage à faire respecter par mon enfant les consignes données par l'accompagnateur et à respecter le code de la route et les règles élémentaires de sécurité. En effet, s'il ne les respecte pas, et après un rappel à l'ordre auprès des parents, il peut être exclu du Carapattes sur décision d'un parent accompagnateur, après qu'il en ait informé le pilote de ligne.

Je suis tenu d'excuser mon enfant en cas d'absence auprès du conducteur de ligne, et ce dès que possible.

J'autorise la diffusion de mes coordonnées (téléphone, mail, adresse) au pilote de ligne et aux familles participantes.

Le Carapattes repose sur **une démarche bénévole et solidaire** et n'a pas vocation à se substituer aux droits et devoirs des parents. Bien que le dispositif prenne en compte l'absence de disponibilité de certains parents pour participer à l'accompagnement, toute aide pouvant concourir au bon fonctionnement du dispositif est la bienvenue.

Article 3 : Assurances

Sur le plan des assurances (responsabilité civile/accident), je garde toutes mes prérogatives, comme si mon enfant se rendait à une invitation chez un copain.

J'atteste être assuré (responsabilité civile familiale) ainsi que mon enfant (assurance scolaire). Tout dégât causé par mon enfant lors du trajet relève de sa responsabilité civile. Pour rappel, La garantie individuelle-accident couvre le dommage corporel subi par l'enfant sur le trajet de l'école et la responsabilité civile familiale assure un accident provoqué par l'enfant sur le trajet. L'assurance scolaire permet non seulement de couvrir les dommages subis par l'enfant de l'assuré, mais également les dommages que l'enfant provoque.

Nom et Prénom :

Signature :



Le Carapattes est un ramassage scolaire à pied conduit par des parents bénévoles et engagés, formés à la sécurité routière par la Police Municipale.

Horaires

Matin

- Arrêt 1 1 rue des Amaryllis > 8h05
- Arrêt 2 28 Avenue Maréchal Foch > 8h09
- Arrêt 3 Place Jean Jaurès > 8h13
- Arrêt 4 Avenue Maréchal Foch à l'intersection avec la rue Professeur Calmette > 8h19
- Arrêt 5 Ecole la Suberaie (Portail A) > 8h23

Après-midi

- Arrêt 5 Ecole la Suberaie (Portail A) > 16h35
- Arrêt 4 Avenue Maréchal Foch à l'intersection avec la rue Professeur Calmette > 16h39
- Arrêt 3 Place Jean Jaurès > 16h44
- Arrêt 2 28 Avenue Maréchal Foch > 16h49
- Arrêt 1 1 rue des Amaryllis > 16h52

Ligne Carapattes (de 800m) en fonctionnement tous les jours

Infos et dossier d'inscription disponibles en mairie et sur la page facebook « Carapattes le Boulou » ou en contactant les parents référents par mail à leboulou.carapattes@gmail.com



avec la participation de
**L'APEEP et de l'école
la Suberaie**